

**ADDITIF N°004/2025/AD/SG/C-BZ**

Conformément à la lettre N° 035/L/ARMP/CRRMPO/CCR/CSPE/ANP/mga/25 du 04 Mars 2025  
du Chef d'antenne Régional de l'Agence de Régulation des Marchés Publics de l'Ouest

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

**N° 002/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/DD MINMAP- NDE/ C-BAZOU/CIPM-  
BAZOU/BIP/2025, POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION DES VOIES DE CONNECTIVITE ET DE  
MOBILITE DANS LE QUARTIER NTUNTSE TANZE DANS LA COMMUNE DE BAZOU, DEPARTEMENT DU  
NDE, REGION DE L'OUEST**

**(02) LOTS (EN PROCEDURE D'URGENCE)**

**AU LIEU DE**

**DANS LE RPAO**

| Références du RGAO | Description de la Disposition du RPAO   |
|--------------------|---|
| 20.                | <p><i>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en 07 d'exemplaires dont un original et 06 copies de chaque proposition marquée comme tels, devra parvenir à la mairie de Bazou service de marché, au plus tard le 13 Mars 2025 à 09 heures précises et devra porter la mention suivante sur les enveloppes fermées :</i></p> <p><i>Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 002/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/DD<br/>MINMAP- NDE/ C-BAZOU/CIPM-BAZOU/BIP/2025, POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION<br/>DES VOIES DE CONNECTIVITE ET DE MOBILITE DANS LE QUARTIER NTUNTSE TANZE DANS<br/>LA COMMUNE DE BAZOU, DEPARTEMENT DU NDE, REGION DE L'OUEST</i></p> |

|       |  |
|-------|--|
| 20.1. | <p><b>La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :</b></p> <p>Date : le 13/03/2025 à 10 Heures précises.</p> |
| 22.2  | <b>D. DEPOT DES OFFRES</b>   |

| Références du RGAO | <b>Description de la Disposition du RPAO</b>  |
|--------------------|---|
|                    | <b>MODE DE SOUMISSION</b>   |
|                    | Le mode de soumission retenu pour cette consultation est <i>hors ligne</i> .  |
|                    | <b>E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES</b>   |
| 25.1               | <p>L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 13/03/2025 à 10 heures par la Commission interne de Passation des Marchés de la commune de Bazou dans la salle des actes sise à l'hôtel de ville de Bazou.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.</p> <p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.</p> <p>Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies pour la soumission physique,</li> <li>• - les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,</li> <li>• les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.</li> <li>• les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;</li> </ul> |

|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>les plis non - conformes au mode de soumission ;</li> </ul> |
|--|--|

| Références du RGAO | Description de la Disposition du RPAO   |
|--------------------|---|
|                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. ;</li> <li>La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous soumissionnaires qui en fait la demande.</li> </ul> <p><i>[L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].</i></p> |

## LIRE PLUTOT

DANS LE RPAO

| Références du RGAO | Description de la Disposition du RPAO |
|--------------------|---------------------------------------|
|--------------------|---------------------------------------|

|       |  |
|-------|--|
|       | <p><i>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en 07 d'exemplaires dont un original et 06 copies de chaque proposition marquées comme tels, devra parvenir à la mairie de Bazou service de marché, au plus tard le 20 Mars 2025 à 08 heures précises et devra porter la mention suivante sur les enveloppes fermées :</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 001/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/DD<br/>MINMAP- NDE/ C-BAZOU/CIPM-BAZOU/BIP/2025 du 30/01/ 2025, POUR LES<br/>TRAVAUX D'AMELIORATION DES VOIES DE CONNECTIVITE ET DE MOBILITE DANS LE<br/>QUARTIER NTUNTSE TANZE DANS LA COMMUNE DE BAZOU, DEPARTEMENT DU NDE,<br/>REGION DE L'OUEST</b></p> <p>20.</p> |
| 20.1. | <p><b>La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :</b></p> <p>Date : le 20/03/2025 à 08 Heures précises.</p>   |
| 22.2  | <p style="text-align: center;"><b>D. DEPOT DES OFFRES</b></p>  |

| Références du RGAO | Description de la Disposition du RPAO   |
|--------------------|---|
|                    | <p style="text-align: center;"><b>MODE DE SOUMISSION</b></p> <p>Le mode de soumission retenu pour cette consultation est <i>hors ligne</i>.</p> |
|                    | <p style="text-align: center;"><b>E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES</b></p>  |

|      |   |
|------|---|
| 25.1 | <p>L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 20/03/2025 à 09heures par la Commission interne de Passation des Marchés de la commune de Bazou dans la salle des actes sise à l'hôtel de ville de Bazou.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.</p> <p><b>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.</b></p> <p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.</p> <p>Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies pour la soumission physique,</li> <li>• - les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,</li> <li>• les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.</li> <li>• les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;</li> <li>• les plis non - conformes au mode de soumission ;</li> </ul> |
|------|---|

| Références du RGAO | Description de la Disposition du RPAO |
|--------------------|---------------------------------------|
|--------------------|---------------------------------------|

- L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. ;
- La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous soumissionnaires qui en fait la demande.

*[L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].*

*Le reste sans changement*

Bazou, le 11 MARS 2025.

AMPLIATION

- MINMAP
- ARMP
- DM (pour publication)
- President CIPM
- Affichage
- Crono/Archives

LE MAIRE

